



Amiens, le 11 mars 2016

## Communiqué de presse

### **La commission départementale de la coopération intercommunale valide les dernières propositions du schéma départemental**

Philippe De Mester, préfet de la Somme a réuni ce **vendredi 11 mars 2016** la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) pour achever les travaux relatifs au schéma départemental qui ont débuté le 13 octobre 2015.

A cette occasion, le préfet a tenu à souligner la qualité des échanges, le pragmatisme et le sens de l'intérêt commun dont ont fait preuve les élus membres de la CDCI au cours de ces différentes réunions. Ce processus de discussion et de concertation a ainsi permis de dégager aujourd'hui un très large consensus sur une future nouvelle carte de l'intercommunalité dans la Somme qui prendra forme à compter du 31 mars 2016.

Au cours de la précédente réunion de la CDCI, 6 projets de fusion avaient déjà été validés lors de la CDCI du 22 janvier 2016 :

- création d'une communauté d'agglomération (51 357 hab) résultant de la fusion des trois communautés de communes :
  - la communauté de communes de l'Abbevillois
  - la communauté de communes de la région d'Hallencourt
  - la communauté de communes de la Baie de Somme Sud
- fusion de la communauté de communes du Vimeu Vert avec celle du Vimeu Industriel (23 554 hab)
- fusion de la communauté de communes Authie Maye avec celles du canton de Nouvion et du Haut Clocher (33 288 hab)
- fusion de la communauté de communes du Sud Ouest Amiénois avec celles de la région de Oisemont et du Contynois (37 523 hab)
- fusion de la communauté de communes Haute Picardie avec celle du Santerre (18 147 hab)

- fusion de la communauté de communes du Pays Neslois avec celle du Pays Hamois (20 665 hab)

Au cours de la séance d'aujourd'hui, 4 projets de fusion restant à acter ont été validés par les membres de la CDCI. Ils concernent :

- la fusion de la communauté de communes de l'Ouest d'Amiens avec celle du Val de Nièvre et environs (29 069 hab)
- la fusion de la communauté de communes du Bernavillois avec celles du Doullennais et de Bocage Hallue (34 549 hab)
- la fusion de la communauté de communes Avre, Luce, Moreuil avec celle du Val de Noye (22 699 hab)
- la fusion de la communauté de communes du canton de Montdidier avec celle du Grand Roye (24 792 hab)

La validation de ces dix projets de fusion par les membres de la CDCI permettra au préfet de prendre l'arrêté portant nouveau schéma de l'intercommunalité avant le 31 mars 2016.